

M. & W. An. 16333

160F

972.9-5

LETTRE



DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE PROVINCIALE DU NORD DE SAINT-DOMINGUE, A L'ASSEMBLEE NATIONALE.

IMPRIMEE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE.

MESSIEURS,

Nous avons eu l'honneur de vous annoncer par nos précédentes, et notamment par notre dernière du 15 du mois dernier, les motifs de division qui existoit entre l'Assemblée, ci-devant séante à Saint-Marc, et nous. D'après le compte que nous vous en avons rendu, il vous aura été facile d'apprécier notre fidélité et notre attachement pour la Nation, dont nous nous glorifions de faire partie.

Satisfaits d'avoir garanti, par notre Arrêté du 7 Mai dernier, la partie du Nord de l'influence
Procès-verbal. No. 482. A

134286 R

dangereuse des décisions de cette Assemblée ; nous attendions en paix que le jugement de la Nation vînt faire échouer ses projets ambitieux ; mais sa marche rapide vers le but qu'elle se proposoit , nous a mis dans la nécessité de requérir la force publique pour la dissoudre , et conserver à la France la plus belle de ses possessions dans le nouveau Monde.

Nous ne vous dissimulerons pas , Messieurs , que les principes d'indépendance , manifestés par l'Assemblée Coloniale , ont eu un grand nombre de partisans , et que nous nous sommes imposé une tâche pénible en cherchant à arrêter les progrès de la fermentation occasionnée par sa fuite. Si quelque chose peut soutenir notre courage dans une position aussi critique , c'est que la cause que nous défendons est la vôtre , Messieurs ; puisque c'est pour rester fidèles à vos Décrets que nous nous sommes exposés à tous les dangers dont nous menaçoit l'Assemblée , qui n'avoit d'autre but que de s'y soustraire.

Ces six Députés sont : MM. Auyraie , de la Rivière , Destandean , Trémondrie , Brard et Lafond de la Débat auxquels vous devez donner créance pour l'importante mission dont ils sont chargés ; nous espérons que vous aurez la bonté de vouloir bien suspendre tout jugement jusqu'à ce qu'ils ayent été entendus ; ils se joindront à

ceux de la Partie de l'Ouest , qui sont animés du même esprit et des mêmes principes , pour vous porter nos réclamations.

Craignant tout des rapports faux et mensongers que pourroient vous faire des hommes qu'aucun frein n'a pu retenir , qui n'ont pu , qui n'ont voulu apprécier vos Décrets , nous avons cru devoir députer vers vous , Messieurs , pour mettre sous vos yeux et la suite des faits , et l'exposé fidèle de notre conduite.

Nous sommes avec respect ,

MESSIEURS ,

Vos très-humbles et très-obéissans serviteurs ,

Les Membres de l'Assemblée Provinciale du Nord de Saint-Domingue.

Signé , PONCIGNON , Président ; COUGNACQ-MION , Vice-Président ; LÉVESQUE , Secrétaire ; BLANCHARD , Secrétaire-Adjoint.

Au Cap , le 31 Août 1790.

ceux de la Partie de l'Ouest, qui sont arrivés
 de même ordre et des mêmes principes, pour
 vous porter nos réclames. Les hommes
 Crigant tout des rapports aux et menaçants
 que pourraient vous faire des hommes en aucun
 leur n'a pu résister, qui n'ont pu, qui n'ont
 voulu éprouver vos Décrets, nous avons été de
 vos députés vers vous, Messieurs, pour mettre
 sous vos yeux et la suite des faits, et l'exposé
 fidèle de notre conduite.

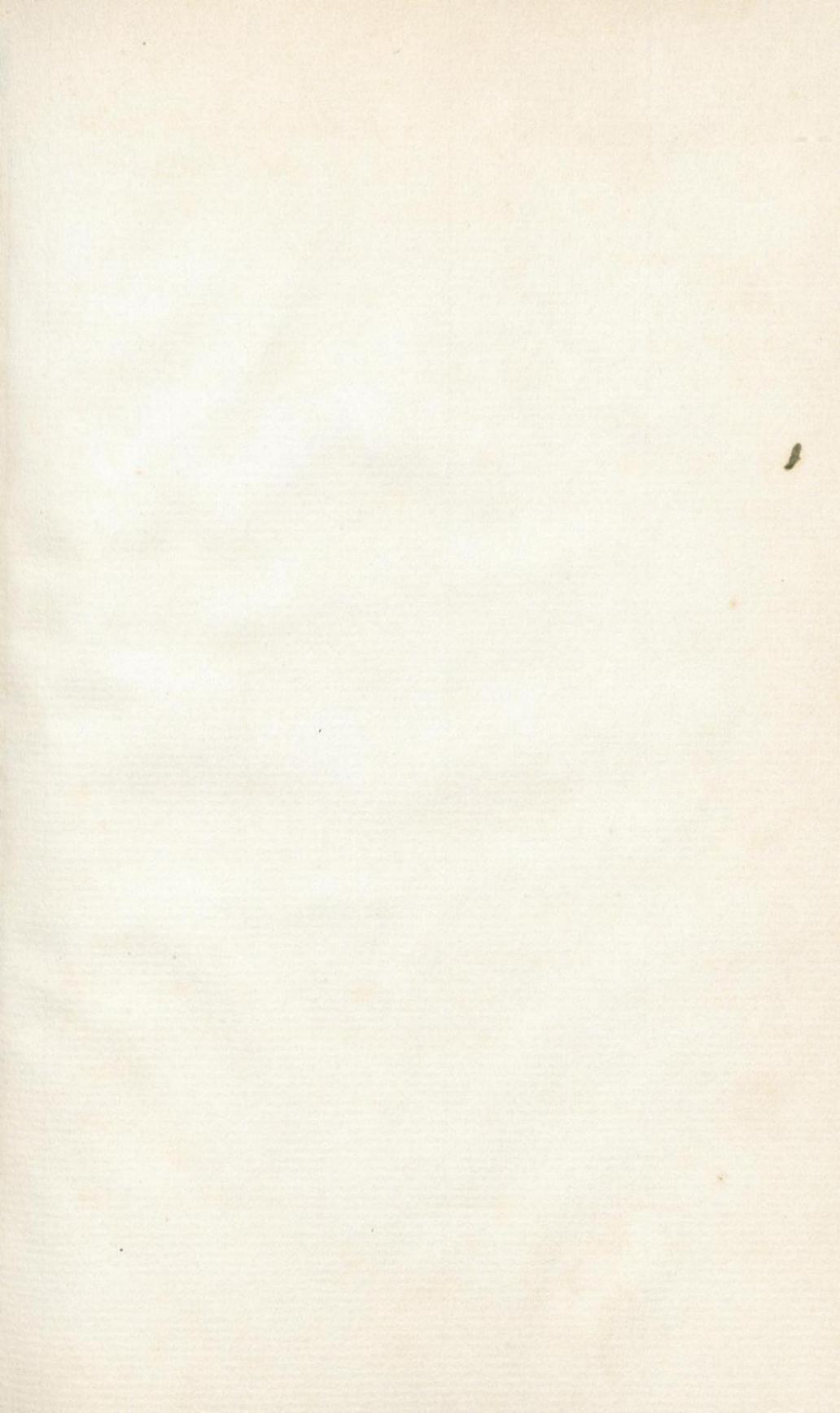
Nous sommes avec respect,

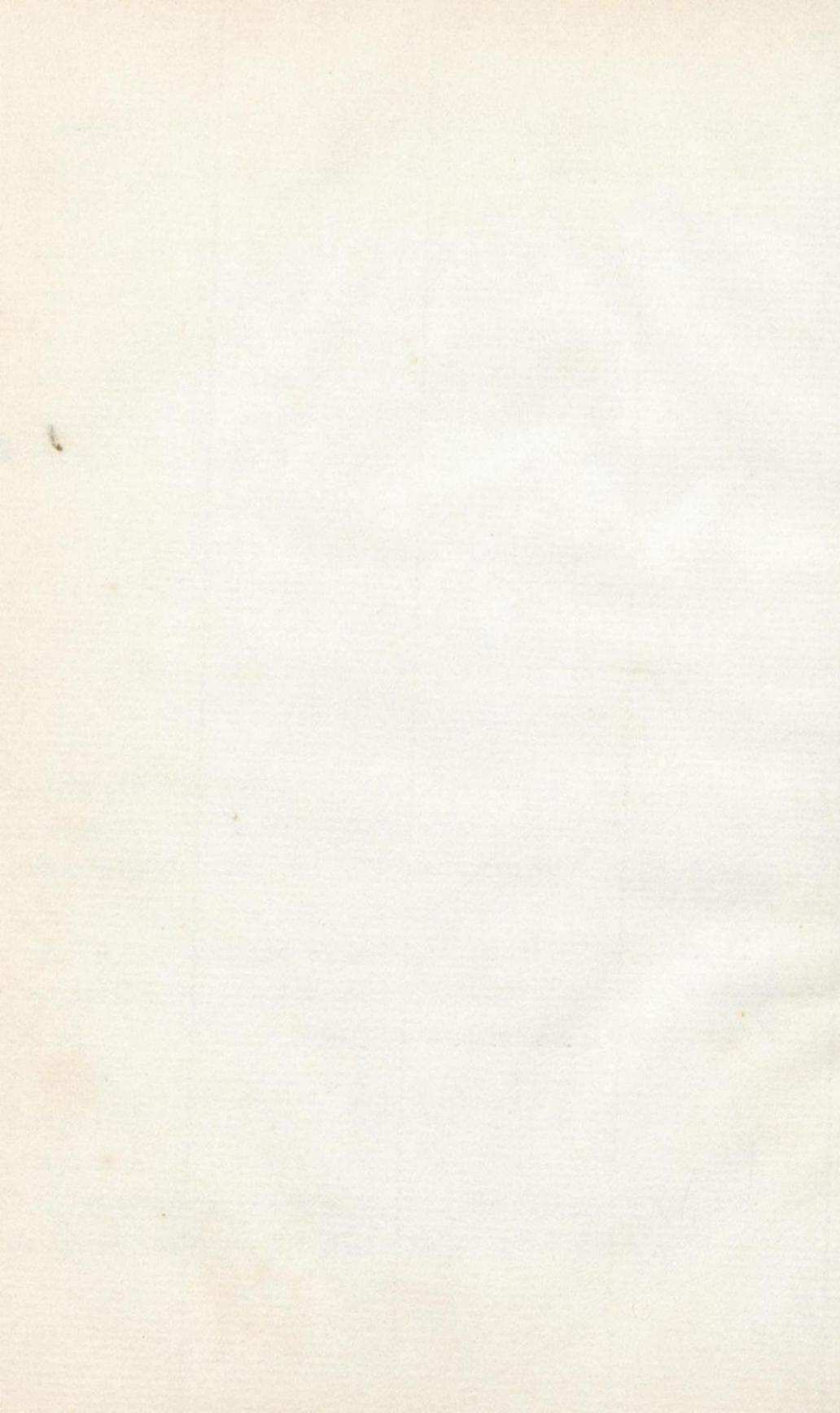
Messieurs,

Les Membres de l'Assemblée Provinciale du
 Nord de Saint-Dominique.

Signé, PONCIGNON, Président; GOUSSAIGON,
 Vice-Président; Lévassier, Secrétaire;
 BARRAUD, Secrétaire-Adjoint.

Au Cap, le 31 Août 1790.





1

134286

BIBLIOTHEQUE SCHOELCHER



8 0015580

